

**Projet d'amélioration de la route 185 de Cabano à Saint-Louis-du-Ha! Ha!
par le ministère des Transports**

**Compte rendu de la séance de médiation
tenue le 23 septembre 2004 à 19 h 30, Cabano**

PARTICIPANTS À LA RENCONTRE

REQUÉRANTS

M. Claude St-Pierre et M^{me} Lynda Viel
(propriétaires d'une bâtisse commerciale et exploitants de deux commerces à Cabano)

PROMOTEUR (Ministère des Transports, Direction du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine)

M. Jean-Louis Loranger (directeur) M. Louis Belzile
(chargé de projet)

BAPE

M^{me} Nicole Boulet (médiatrice) M^{me} Marie-Josée Méthot (coordonnatrice) M^{me} Isabel Bernier-Bourgault (analyste)

RESPONSABLE DU COMPTE RENDU

M^{me} Isabel Bernier-Bourgault

SÉANCE DE MÉDIATION

Présentation de la médiatrice

- Mot de bienvenue.

Information de M. Claude St-Pierre

- Explication de sa demande, soit la construction d'un accès à ses commerces à partir de l'autoroute de même qu'un passage pour véhicules, qui relierait les deux chemins de dessertes, sous le pont de la rivière Cabano.
- Explication de son insatisfaction face au choix de l'emplacement des échangeurs.

Information du promoteur

- Engagement d'examiner cette demande. Un échangeur est toutefois impossible en raison des expropriations que sa construction entraînerait.
- Explication des consultations publiques et avec les élus tenues en lien avec le projet.
- Impossibilité de construire un échangeur à la rue des Érables.
- Impossibilité de compenser financièrement la perte d'achalandage anticipée.
- Possibilité d'afficher les commerces de M. St-Pierre et M^{me} Viel.

Information de M. Claude St-Pierre et de M^{me} Lynda Viel

- Importance d'avoir un accès facile aux commerces et d'avoir un affichage adéquat.
- Leurs commerces étant déjà affichés, ils considèrent que le projet leur cause un préjudice puisqu'ils perdent l'accès facile aux commerces.
- Souhaitent être dédommagés pour ce préjudice.

Échange entre la médiatrice, M. Claude St-Pierre et le promoteur

- Constat d'absence de solutions qui puissent satisfaire les parties.

Information de la médiatrice

- Présentation des terrains vacants situés près des futurs échangeurs appartenant à la municipalité.

M. St-Pierre n'est pas intéressé à assumer les frais de déménagement.

Fin de la séance sans qu'aucune solution satisfaisante pour les parties n'ait pu être définie.